

04.04.2006 - 14:44 Uhr

hotelleriesuisse dit oui au nouvel article constitutionnel sur la formation

Berne (ots) -

hotelleriesuisse approuve l'élimination des obstacles structurels sur le marché de la formation dans les cantons et se prononce par conséquent en faveur de l'article constitutionnel sur la formation, soumis au verdict des urnes le 21 mai prochain. La création d'un espace éducatif suisse homogène doit remplacer les 26 systèmes éducatifs. Des possibilités de formation transparentes et perméables sont importantes pour la branche.

L'article constitutionnel sur la formation, sur lequel le peuple suisse se prononcera le 21 mai, représente une importante réforme du système de formation. Au cours de discussions qui se sont étendues sur plus de huit ans, le Parlement et les cantons ont élaboré un nouvel article constitutionnel qui peut harmoniser l'espace suisse de formation, tout en laissant aux cantons la souveraineté en matière d'éducation, comme jusqu'alors.

Le nouvel article constitutionnel demande aux cantons de coopérer du degré primaire au degré des hautes écoles et d'harmoniser toute une série de domaines centraux. La Confédération ne peut intervenir que si les cantons échouent dans leurs efforts d'harmonisation.

Le projet ne soulève guère d'opposition: il est adopté par tous les grands partis, les cantons et le gouvernement. Le Conseil national a accepté le nouvel article constitutionnel avec 8 voix contre seulement, le Conseil des États l'a même approuvé à l'unanimité.

Renforcer l'espace éducatif suisse

Pour hotelleriesuisse, il ne fait aucun doute qu'une formation de haute qualité et la perméabilité du système de formation sont essentielles afin de préparer l'espace suisse de formation pour le 21ème siècle. Les nouvelles dispositions constitutionnelles renforceront et développeront l'espace suisse de formation en général et la formation continue professionnelle en particulier. Il y a lieu de veiller à éliminer les obstacles structurels sur le marché de la formation dans les cantons - de telles mesures correspondent depuis longtemps aux développements internationaux (p. ex réforme de Bologne dans le domaine des hautes écoles).

Contact:

Isabel Garcia
Responsable de la communication
Tél. +41/31/370'42'86
Mobile +41/79/652'85'19
E-mail: isabel.garcia@hotelleriesuisse.ch